

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 30 juillet 2010

## Attribution de la concession de l'aéroport du Grand Ouest : une décision majeure pour l'avenir de nos territoires, selon Patrick Mareschal

*Patrick Mareschal, président du Conseil général et président du Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes se félicite de l'annonce du Gouvernement venant de choisir le candidat pressenti à la construction et l'exploitation du futur aéroport constitué autour du groupe Vinci. « Une étape décisive est franchie », estime Patrick Mareschal. Les conditions sont donc réunies pour la poursuite du projet de transfert de l'aéroport vers Notre-Dame des Landes dans le respect des délais et du cahier des charges définis par l'Etat.*

"La décision du Ministre Jean-Louis Borloo d'annoncer le candidat choisi pour rentrer en phase de négociation de la concession du futur aéroport, s'inscrit dans le processus et le calendrier prévus. C'est **une excellente nouvelle**. Elle témoigne en premier lieu de **la volonté de l'Etat de doter le Grand-Ouest de l'aéroport international qui lui fait aujourd'hui défaut** pour ses liaisons européennes.

Chacun a droit de s'exprimer sur ce transfert, en revanche, il est des contre-vérités qui faut rectifier dès à présent.

- **Sur le coût du projet d'une part** : Contrairement aux prédictions catastrophistes données par certains, **l'aéroport va être réalisé dans des conditions raisonnables et maîtrisées en termes de coût**. L'enveloppe financière **est parfaitement conforme à l'évaluation de 581 M€** qui en avait été faite en 2006 et 2008. Rappelons que l'investissement se répartit de la façon suivante : 490 M€ pour la plate-forme aéroportuaire et les mesures compensatoires environnementales et 91 M€ pour la desserte routière et les équipements régaliens nécessaires à la sécurité et à la navigation aérienne.

- **Sur les engagements des collectivités** : Le protocole signé par les Présidents des exécutifs des collectivités le 15 juillet dernier est en **parfaite conformité avec les délibérations prises démocratiquement dans les assemblées concernées**. S'agissant du Conseil général, la délibération, votée lors de l'assemblée du 23 juin 2008 par 56 conseillers généraux dont 47 pour, 6 contre et 3 absentions, stipule que dans le cadre de ses compétences obligatoires relatives à l'aménagement foncier, le transport inter-urbain et le réseau routier départemental, le Département mobilisera les moyens nécessaires, dans des conditions restant à préciser avec l'ensemble des partenaires concernés. L'assemblée départementale a confirmé sa participation au financement de l'opération dans le cas où, après appel d'offres, celle-ci s'avérerait indispensable et pour un montant qu'il appartiendra à l'Assemblée départementale de décider, après négociation avec les financeurs publics. Il **appartiendra donc de nouveau à l'assemblée départementale qui se réunira en octobre prochain** d'approuver ou non les termes du protocole financier signé le 15 juillet prochain.

**Plus que jamais, les collectivités locales qui soutiennent le projet sont mobilisées et solidaires**. Elles se félicitent de disposer dorénavant, en la personne du concessionnaire, d'un interlocuteur avec qui dialoguer sur l'aménagement de l'aéroport et de sa périphérie. Concessionnaire **composé, entre autre, des partenaires locaux : CCI Nantes-Saint Nazaire et CIFE-ETPO**. En ce qui le concerne, le **Département de Loire-Atlantique sera aux côtés du territoire d'Erdre et Gesvres qui va accueillir l'aéroport, afin de l'aider à intégrer et à tirer bénéfice de cet afflux d'activités et d'emplois.**"

Patrick Mareschal